



# «Des cellules pour mineurs trop exigües»

**GENÈVE** • *Les cellules d'attente du Tribunal pour mineurs qui seront bientôt opérationnelles mettent la commission des visiteurs des prisons en fureur.*

**RACHAD ARMANIOS**

Trop petites et sans lumière du jour: les quatre cellules d'attente du Tribunal pour mineurs, en construction au Palais de justice, ne sont pas aux normes, selon la Commission des visiteurs des prisons du Grand Conseil genevois. Ces nouvelles cellules sont presque terminées et devraient être opérationnelles à l'automne.

«Ces violons sont au sous-sol, sans air et sans lumière du jour, tempête le député Renaud Gautier. Ils mesurent 1,2 m sur 1,7 m, on ne peut même pas s'y coucher. Quant à la détection incendie, elle est placée dans la ventilation, si bien qu'il faut attendre que la fumée sature la pièce avant que l'alarme ne s'enclenche. A Champ-Dollon, il y avait eu un décès à cause de cela.»

Enfin, les toilettes, au fond du couloir, n'ont pas de lavabos. La commission a fait ces constats lors d'une visite le 10 mai. Elle déplore qu'elle n'ait pas été consultée pour la conception des cellules.

## Maximum quinze minutes?

Cheffe d'opérations à l'Association pour la prévention de la torture, Barbara Bernath explique toutefois qu'il n'existe pas de normes contraignantes en la matière. Mais elle cite les recommandations du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), un organe du Conseil de l'Europe «politiquement très important puisque la Cour européenne des droits de l'homme le suit

toujours plus». En 2007, il avait visité le Palais de justice genevois. Les sept cabines et la plupart des cellules d'attente présentaient des conditions matérielles inacceptables, notait-il. Il enjoignait de mettre sans délai hors d'usage les cabines et cellules de moins de 2 m<sup>2</sup>, jugeant les conditions de celles de 3,5 m<sup>2</sup> «un peu meilleures».

2 m<sup>2</sup>, c'est la taille des violons pointés du doigt par Renaud Gautier, mais cette taille minimale valait pour des adultes, remarque M<sup>me</sup> Bernath.

«Lorsque les locaux seront remis dans quelques semaines, les lavabos auront été posés, répond Laurent Forestier, secrétaire général du Département des constructions (DCTI), qui s'exprime également pour le Département de la sécurité, de la police et de

l'environnement (DSPE). Les détecteurs incendie, dans la ventilation, sont 'à double flux', un système tout à fait adéquat qui évite la stagnation d'air. Enfin, ce que la commission n'a pas saisi, c'est que ces cellules seront utilisées pour un maximum de quinze minutes, si bien que leur taille et l'absence de lumière du jour, compensée par un éclairage adéquat, ont été jugées acceptables.»

## «On attend de voir»

Président du Tribunal des mineurs, Olivier Boillat ne dit pas tout à fait la même chose: «S'il s'avère que ces cellules ne sont pas aux normes, les mesures qui s'imposent seront prises», en particulier, il s'engage à ce que leur utilisation ne dépasse pas quinze minutes.

Mais «même pour quelques minutes, les cellules sont trop petites, rétorque M. Gautier, et la durée peut aller jusqu'à deux heures. On parle de jeunes sous stress qui vont passer devant le juge!» Et de demander sur quelles normes se fonde le DCTI pour juger ces cellules acceptables. En 2007, le CPT estimait les conditions dans les cellules visitées inacceptables «même pour une détention de très courte durée».

Après la visite de 2007, des améliorations ont-elles été apportées? «Elles l'ont été ou sont en cours, répond M. Forestier. Les cellules du bâtiment F ont été refaites et des travaux sont entrepris ailleurs dans le Palais de justice.» «On attend de voir», commente M. Gautier. |